

LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

A l'honorable Jos.-ED CARON,
Ministre de l'Agriculture,
 Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de la Coopérative Fédérée de Québec pour l'année 1923.

Le travail accompli pendant l'année qui vient de s'écouler a été énorme, si l'on considère l'organisation qu'il a fallu faire pour mener à bien les opérations des trois sociétés fusionnées. Il y a encore beaucoup à faire de ce côté, mais je suis heureux de vous déclarer tout particulièrement que la coopération a semblé prendre un nouvel essor cette année dans la Province.

Notre département de propagande en coopération s'est surtout appliqué, pendant l'année écoulée, à faire comprendre aux cultivateurs l'avantage pour eux de s'unir dans un but coopératif et cela d'abord par le moyen de coopératives locales solidement organisées. Comme vous le savez, ces coopératives locales sont en grand nombre dans la Province, et, de concert avec votre département, nous voulons les surveiller dans la mesure de nos forces et si possible les affilier à la Coopérative Fédérée, afin d'avoir l'unité d'action. Nous avons déjà réussi à affilier le Comptoir Agricole d'Albanel et nous comptons en affilier au moins une vingtaine pendant l'année 1924. Le contrat d'affiliation, qui sera signé avec chaque coopérative locale, permettra à la Coopérative Fédérée d'augmenter son pouvoir d'achat et les membres de la coopérative locale pourront ainsi bénéficier des prix plus avantageux que nous pourrons obtenir. De même pour les ventes, les produits étant expédiés en quantités de chars par la coopérative locale, au lieu d'individuellement, les membres pourront bénéficier de la réduction du fret.

Dès le début de l'année, nous avons fait l'acquisition d'un nouveau local, au No 114, St-Paul Est, Montréal. Cette bâtie a été achetée, du consentement des directeurs de la Coopérative, aux meilleures conditions possibles. Nos bureaux y sont installés au premier étage, et les trois autres étages sont utilisés comme entrepôt pour les marchandises que nous fournissons aux cultivateurs, et nous y recevons également certains produits agricoles, tels que volailles, œufs, miel, etc.

Vu le grand nombre de marchandises périssables que nous recevons à Québec et à Montréal, lesquelles ne peuvent pas être toujours vendues le jour

même de leur réception, les directeurs ont jugé à propos de faire l'installation d'entrepôts frigorifiques à ces deux endroits. Ces entrepôts sont utilisés spécialement pour l'emmagasinage des denrées que nous recevons des cultivateurs.

Le gouvernement fédéral a bien voulu nous accorder la subvention qu'il accorde généralement aux entrepôts frigorifiques d'utilité publique, soit 30% du coût de leur construction.

Nous sommes persuadés que nos membres bénéficieront de cette amélioration qui augmente d'autant l'actif de la Coopérative Fédérée, et dont le coût se remboursera vite, car nous serons maintenant en mesure de conserver les denrées qui ne peuvent être vendues immédiatement, et de profiter souvent d'un meilleur marché en attendant quelques jours, ce qui est encore au bénéfice de nos expéditeurs.

SUCCURSALES

Nous avons ouvert cette année deux nouvelles succursales au Lac St-Jean : à Hébertville station et à St-Félicien. Inutile de vous dire que cette région est une des plus productives et les cultivateurs sont des plus progressifs. Ces deux succursales n'ont pas été ouvertes dans le but de faire du commerce de détail, mais surtout d'en faire un centre d'approvisionnement. Les marchandises qui y sont expédiées sont pour la plupart vendues avant l'expédition. Les gérants de ces deux entrepôts renseignent continuellement les cultivateurs au sujet des marchés et s'occupent aussi du chargement, au char complet, d'animaux vivants, volailles, patates, pois, etc.

ENTREPÔT DE QUÉBEC

Cet entrepôt, comme vous le savez, a été installé dans le but de recevoir les produits agricoles des cultivateurs demeurant dans le bas du fleuve et dans les comtés environnant la ville de Québec. Nous pouvons placer une bonne quantité de marchandises sur ce marché, tels que beurre, œufs, miel, sucre et animaux abattus. Les cultivateurs de cette région y trouvent avantage dans le coût du fret qui est beaucoup moins élevé que s'ils devaient expédier leurs produits à Montréal.

Nous avons dû faire beaucoup d'organisation à cet endroit pendant l'année écoulée et nous espérons les meilleurs résultats dans les opérations futures de cette succursale.

ENTREPOT DE PRINCEVILLE

Abattoir.—Nous sommes heureux de pouvoir vous signaler que malgré la baisse considérable des prix sur certains produits, notamment les viandes abattues, nous avons réussi à augmenter notre chiffre d'affaires d'environ \$25,000, comparaison faite avec l'année dernière.

L'augmentation constante du volume de nos affaires est sans doute une preuve convaincante que les cultivateurs de ce district apprécient hautement les bienfaits de la coopération.

Basse-Cour.—Comme il a déjà été dit plusieurs fois, le but de l'établissement, à Princeville, de cette basse-cour des plus modernes et des mieux outillées, n'était certainement pas d'en retirer des bénéfices en argent, mais était plutôt éducatif. Nous sommes heureux de constater qu'à ce dernier point de vue nous avons parfaitement réussi. Pour s'en rendre compte, il s'agit de parcourir les campagnes avoisinantes où la presque totalité des cultivateurs ont un poulailler froid et un troupeau de volailles de race pure de haute qualité. Nous ne craignons pas de soutenir que cette amélioration est due à notre installation à Princeville.

ENTREPOT DE STE-ROSALIE—GRAINS DE SEMENCE

Les résultats obtenus en 1923 sont des plus satisfaisants. Le chiffre d'affaires a été augmenté de près de \$25,000 et nous avons terminé nos opérations de l'année avec un profit de \$6,057.00.

Nous avons vendu, durant l'année 1923, 30,000 minots de céréales préparées par nos machines et 375,000 lbs de graines. Il serait intéressant de pouvoir établir le surplus de production que cette semence a donné dans la Province. Cette seule considération est suffisante pour nous donner raison de maintenir une institution de ce genre, par tous les moyens possibles, même si nous étions obligés de faire des sacrifices.

Les marques ROSALIE et LA REINE, que nous avons inaugurées pour nos mils et trèfles, sont déjà très populaires parmi la classe agricole et le cultivateur sait que les graines vendues sous ces noms sont de toute première qualité et choisies par nos meilleurs experts en graines de semence.

Le Conseil Provincial des Semences a soumis, cette année, un plan d'organisation pour la centralisation, le nettoyage et la vente des graines de mil et de trèfle récoltées dans la province de Québec. Un comité a été nommé pour étudier ce nouveau plan et, après s'être réunis plusieurs fois, il a été décidé d'inau-

RAPPORT DU MINISTRE

gurer ce département dès l'hiver à Ste-Rosalie. Nous croyons que cette entreprise sera un succès et ouvrira un marché aux producteurs de mil et de trèfle dans la Province.

J'ai confiance, monsieur le ministre, qu'avec l'aide et l'encouragement que nous recevons de toutes les organisations agricoles de la Province, Ste-Rosalie est en train de devenir une des branches les plus importantes de la Coopérative, non pas par son chiffre d'affaires, ni par ses revenus, mais bien par les services qu'elle rend aux cultivateurs et par le surcroît de production obtenu par les bonnes semences distribuées par notre association.

Permettez-moi de vous donner aussi quelques notes au sujet de notre département d'engrais chimiques, à Ste-Rosalie. L'inauguration de ce département, qui date de 2 ans à peine, a apporté de grands changements dans le prix de vente des engrains chimiques. La Coopérative Fédérée, tout en distribuant un engrais de première qualité, a réussi à baisser le prix de ces engrains d'environ \$15.00 la tonne en général. Ceci a eu pour effet de ralentir considérablement les activités de certaines maisons de commerce et de faire disparaître des intermédiaires peu scrupuleux. Les cultivateurs en ont donc largement bénéficié et tous semblent le reconnaître car notre chiffre d'affaires augmente graduellement dans cette ligne.

Maintenant, monsieur le ministre, je vous donne ci-après le rapport de chaque département du bureau chef, à Montréal.

DÉPARTEMENT DU BEURRE ET DU FROMAGE

Ce département, le plus important de la Coopérative Fédérée, augmente son chiffre d'affaires d'année en année, ainsi que le démontrent les chiffres donnés plus bas.

Beurre.—La Coopérative Fédérée a reçu, pendant l'année 1923, 138,420 boîtes de beurre, réparties comme suit:

Spécial pasteurisé.....	32,100	boîtes
No 1.....	22,200	"
No 1 ordinaire.....	53,672	"
No 2.....	27,944	"
No 3.....	2,504	"

L'an dernier la Coopérative a reçu 124,590 boîtes de beurre, c'est-à-dire 13,830 boîtes de moins que la quantité reçue en 1923, soit environ 11% d'augmentation pour 1923.

Sur 91,572 boîtes de beurre pasteurisé qui ont été classifiées par le gouvernement fédéral, la Coopérative en a reçu 54,300, soit environ 60% de cette

classification et sur 35,881 boîtes qui ont été classées Spécial pasteurisé, la Coopérative en a reçu 32,100, soit 90%; sur 47,533 boîtes classées pasteurisé No 1, la Coopérative en a reçu 22,200, soit environ 47%.

Inutile d'ajouter, monsieur le ministre, que ces résultats sont dus à notre organisation spéciale et je ne crains pas de dire que le travail du classificateur surveillant, que vous avez bien voulu mettre à la disposition de la Coopérative pour renseigner les fabricants au sujet de la classification, etc., a largement contribué au succès que nous avons obtenu.

Pasteurisation.—153 fabriques ont consigné du beurre pasteurisé pendant l'année 1923. La subvention que vous avez bien voulu accorder pour l'achat de pasteurisateurs a certainement eu un effet marqué, et un grand nombre de fabriques en ont profité. La quantité de beurre pasteurisé a donc été plus considérable et a eu un effet sensible dans le commerce d'exportation, surtout avec les États-Unis. La Coopérative, à elle seule, a eu une augmentation de 22,458 boîtes, soit environ 70% de plus que l'an dernier.

Beurre doux.—6,000 boîtes de beurre doux ont été fabriquées pour le marché de la Belgique. Les fabriques les mieux outillées et possédant les meilleurs fabricants ont eu l'avantage de cette fabrication et ont reçu 3 centins de plus la livre que le beurre de qualité No 1 ordinaire. Nous espérons avoir des commandes beaucoup plus considérables, de cet endroit, l'an prochain, pour ce beurre doux, et un plus grand nombre de fabricants pourront profiter de cet avantage.

Fromage.—La Coopérative a reçu, pendant l'année 1923, 206, 741 boîtes de fromage, réparties comme suit:

BLANC	COLORÉ
Spécial..... 4,390 boîtes	Spécial.... 1,274 boîtes
No 1..... 131,336 "	No 1..... 25,677 "
No 2..... 34,091 "	No 2..... 6,834 "
No 3..... 2,502 "	No 3..... 637 "

La Coopérative a reçu, en 1922, 153,017 boîtes de fromage, soit 53,724 boîtes de moins que la quantité reçue en 1923, ce qui représente environ 35% d'augmentation pour 1923.

Les 206,741 boîtes de fromage que la Coopérative a reçues en 1923 représentent 40% du fromage classifié de la Province.

Sur 6386 boîtes de spécial qui a été classifié par le gouvernement fédéral, la Coopérative en a reçu 5,664 boîtes, soit environ 89%;

Sur 361, 890 boîtes de fromage No 1, elle en a reçu 157,013 boîtes, soit environ 43%;

Sur 149,014 boîtes de No 2, la Coopérative en a reçu 40,925, soit environ 27%;

Sur 14,369 boîtes de fromage No 3, elle en a reçu 3,139, soit environ 21%;

Je crois devoir ajouter que si la Coopérative avait reçu 50% de la production au lieu de 40%, le pourcentage du No 1 pour la Coopérative serait de 54% et de 46% pour la balance du commerce.

Par les chiffres que je viens de donner, vous remarquerez que les fromages reçus par la Coopérative représentent un plus gros pourcentage de bonne qualité que ceux reçus par le commerce de Montréal en général. Il est évident que les fabriques se rendent compte des services que nous leur rendons au sujet de la fabrication, et qu'elles s'empressent d'en profiter.

Le concours que nous avons organisé pour les fabricants de beurre et de fromage a produit les meilleurs résultats. Il a eu pour effet de faire apporter une attention spéciale dans la fabrication des produits laitiers et les cultivateurs en général se trouvent à en bénéficier.

DÉPARTEMENT DES FOURNITURES DE BEURRERIES ET FROMAGERIES

Le premier pas fait par l'administration de la Coopérative après la fusion a été d'enquêter sur les plaintes que nous recevions sur nos produits laitiers.

Après avoir reçu des rapports de personnes compétentes en la matière et qui avaient fait des recherches, même sur les lieux en pays étrangers, nous en sommes arrivés à la conclusion que nos produits laitiers étaient mis sur les marchés européens et américains dans un empaquetage pitoyable. Les boîtes arrivaient toutes brisées; les boîtes à beurre étaient fabriquées de toutes sortes de bois, étaient mal paraffinées ou ne l'étaient pas du tout. Les papiers parchemin de qualité inférieure exposaient le beurre à se détériorer, sans tenir compte de la mauvaise apparence, et il en était ainsi pour la matière qui sert à la fabrication de ces produits.

Le bureau de direction ne tarda pas à étudier sérieusement le projet d'établir un département des fournitures de beurreries et fromageries.

Au mois d'août dernier, le conseil exécutif donnait l'ordre d'organiser ce nouveau département. Nous nous sommes immédiatement mis en communication avec les manufacturiers de boîtes à beurre et à fromage.

Après avoir soumis des échantillons de ces boîtes fabriquées sous nos données, à des personnes intéressées dans l'amélioration des produits laitiers et de la plus haute compétence, nous avons adopté une boîte à beurre de qualité supérieure et pouvant rencontrer les exigences du commerce d'exportation.

Tant qu'à la boîte à fromage, après beaucoup de difficultés et d'essais, nous avons atteint notre but en ayant une boîte à double paroi fabriquée spéciale-

ment pour la Coopérative et qui est d'une résistance de beaucoup plus supérieure aux autres boîtes. Nous en avons même fait l'épreuve en expédiant une quantité de fromage dans ces boîtes, via St-Jean, destination Londres, Angleterre. Étant de passage dans ce pays lors de la réception de ces boîtes, j'ai pu constater moi-même, avec plusieurs importateurs des plus importants de Londres, qu'elles étaient dans un état parfait, tandis que près de nos boîtes, il y en avait une quantité, venant aussi du Canada par même bateau, qui était dans un état loin d'aider à la réputation de notre fromage.

Nous nous sommes aussi occupés de nous organiser en même temps pour faire la distribution des papiers parchemin de qualité spéciale, coton à fromage, préssure et couleur à beurre et à fromage de la plus haute qualité. Nous avons obtenu la distribution du sel "LYMN" qui est employé surtout dans les pays de Hollande, Danemark et Nouvelle-Zélande, où la qualité du beurre est renommée comme étant la meilleure.

Enfin, nous nous appliquons actuellement à vendre, au prix coûtant, les meilleures fournitures possibles qui entrent dans la fabrication du beurre et du fromage, et cela dans le but d'obtenir l'uniformité de production, un empaquetage de toute première qualité, une meilleure apparence des produits, qui se trouveront dans des conditions essentiellement hygiéniques et rencontreront alors les exigences des marchés étrangers. Nous serons donc en mesure de trouver des prix très intéressants pour ces produits de haute qualité.

LAITERIE

Ce département, qui fut ouvert par le Comptoir Coopératif, n'est pas un des moins importants. Bien que notre laiterie ne soit pas des plus considérables, les opérations de cette dernière augmentent chaque année. Nous recevons pour le moment le lait des cultivateurs du nord de la ville de Montréal, mais nous espérons, dans un avenir rapproché, pouvoir recevoir le lait des cultivateurs du sud également. Nous attendons de pouvoir disposer d'une quantité assez considérable de lait pour que la chose soit avantageuse pour les cultivateurs de la rive-sud, vu la difficulté de manipulation des gares de chemins de fer à notre laiterie et le coût élevé des frais de manipulation pour le lait qui nous arrivera de ce côté.

Nous avons une forte concurrence de la part des laitiers de la ville, quant au prix, mais la Coopérative Fédérée, qui vise surtout la qualité du produit, trouve chaque jour des clients nouveaux qui reconnaissent la supériorité du lait que nous distribuons.

DÉPARTEMENT DES ANIMAUX VIVANTS ET ABATTUS

Nous sommes heureux de constater une forte augmentation dans les affaires de ce département. Les cultivateurs sont de plus en plus confiants et reconnaissent l'efficacité de notre organisation.

Nous avons cru devoir changer un peu cette année notre mode d'affaires au sujet du commerce des moutons, particulièrement dans la région de la Beauce. Ainsi que vous le savez, les cultivateurs de cette région amènent leurs moutons aux expositions régionales et ont l'habitude de les offrir en vente pour du comptant sur place, de là une concurrence immédiate entre les commerçants. Afin de démontrer aux cultivateurs, qui ne veulent pas nous confier la vente de leurs moutons, qu'ils ont encore avantage à nous les expédier en consignation, nous les avons achetés nous-mêmes aux plus hauts prix du marché. Nous avons fait rapport de la chose à la dernière assemblée générale et nous espérons par ce système démontrer aux cultivateurs qu'ils ont tout avantage à faire de la coopération.

Il faut noter aussi qu'avec ce système, les commerçants, qui avaient la concurrence de la Coopérative, ont dû payer plus cher qu'ils ne l'auraient fait si elle n'eût pas elle-même pris part à ces enchères, même aux endroits où nous ne sommes pas allés, car les cultivateurs, étant au courant des prix de la Coopérative, ont exigé les mêmes prix du commerçant, qui les leur a payés afin de se procurer les moutons.

En somme, nous pouvons dire sans crainte que la Coopérative a fait bénéficier aux cultivateurs de cette région d'un montant d'au moins \$17,000 qu'ils n'auraient pas toucher s'ils avaient eu affaire aux commerçants seulement, et cela pour les endroits où la Coopérative a envoyé son représentant. S'il fallait entrer en ligne de compte toutes les ventes privées d'agneaux, ce chiffre de \$17,000 serait porté à environ \$100,000.00.

La foire de dindes, qui s'est tenue à la Baie St-Paul à l'automne 1923, nous a fourni une belle preuve des avantages de la coopération et des ventes en consignation à la Coopérative Fédérée. La moyenne des prix payés par les commerçants fut de 24 cts la lb pour les dindes et 16 cts pour les poulets. Ceux qui ont expédié à la Coopérative en consignation, au lieu de vendre à la foire, ont réalisé 4 cts de plus la livre sur les dindes et 8 cts la lb sur les poulets. Ces chiffres parlent par eux-mêmes et ne peuvent que convaincre les cultivateurs de la supériorité de notre organisation.

DÉPARTEMENT DU POISSON

A la demande de l'hon. M. Perreault, ministre des pêcheries, la Coopérative s'est occupée, pendant l'année 1923, du commerce du poisson pour les pêcheurs de la Gaspésie. Six coopératives ont été formées sur la rive-sud: St-Maurice de l'Echourie, Cap-des-Rosiers, Cap-aux-Os, Port-Daniel, Anse-aux-Gascons et Carleton.

Ces coopératives nous ont donné 40,150 livres de morue salée, au 31 décembre. La Coopérative Fédérée ne s'est occupée que de morue salée parce que la vente de la morue fraîche n'était pas encore commencée.

La Coopérative a payé 4 cts pour la petite morue salée, 5 cts pour la moyenne et 6 cts la livre pour la grosse; ceci est net, tout transport payé.

Inutile de vous dire que la Coopérative a créé une forte concurrence aux maisons de commerce qui achètent le poisson sur place. Ces dernières ont dû augmenter leurs prix, mais les pêcheurs se sont rendus compte qu'ils étaient exploités et les résultats que nous avons obtenus à date démontrent que ces pêcheurs ont compris les avantages de la coopération..

La Coopérative de Carleton est à installer une manufacture de mises en conserves du saumon et du homard; cette manufacture devra être mise en opération à la fin d'avril 1924.

De plus, la Coopérative Fédérée s'est engagée à fournir aux pêcheurs le sel, les agrès de pêche, la gazoline, etc., les aliments, enfin tout ce dont ils peuvent avoir besoin à des prix défiant toute compétition, chose déjà reconnue s'il faut en juger par les commandes que nous avons reçues pour ces marchandises.

Je crois que nous avons un bon début et que notre organisation est en bonne voie de succès. Aussitôt que ces coopératives seront établies sur une base solide, il nous sera facile d'étendre notre commerce; mais nous suivons les instructions d'hommes compétents dans la question et nous préférons aller lentement, mais sûrement.

DÉPARTEMENT DES ENGRAIS ALIMENTAIRES, BROCHE A CLOTURE, FICELLE D'ENGERBAGE, INSECTICIDES, ETC.

Comme dans tous les autres départements, nous avons constaté une augmentation sensible dans les opérations de ce dernier. La concurrence quelquefois déloyale faite à la Coopérative Fédérée par certains commerçants n'a pas empêché celle-ci d'aller toujours de l'avant et de rechercher avant tout la

RAPPORT DU MINISTRE

qualité. Les cultivateurs, qui ont su faire leurs achats par notre entremise, ont fait une épargne importante.

Seul le support actif et constant des vrais coopérateurs a permis à la Coopérative Fédérée d'obtenir ce beau résultat.

Les perspectives pour le prochain exercice sont très brillantes. Tous les contrats ont été considérablement augmentés.

DÉPARTEMENT DU FOIN

Pour venir en aide aux cultivateurs du comté de Charlevoix, et à la demande de votre ministère, la Coopérative a dû ajouter ce nouveau département pendant l'année écoulée. Nous nous sommes occupés d'acheter le foin aux meilleures conditions possibles et les cultivateurs qui l'ont vendu ont même réalisé de bons bénéfices. Nous avons expédié 2,347 tonnes de foin dans le comté de Charlevoix et environ 150 tonnes dans les comtés de la rive sud du bas de Québec, durant les cinq derniers mois de l'année 1923.

Nous nous occupons actuellement d'ouvrir un marché américain pour ce produit qui est en très grande demande. Avec la classification que nous allons exiger, nous espérons développer ce commerce d'une manière avantageuse pour tous les producteurs et leur démontrer en même temps les bienfaits de la coopération.

Je vous donne ci-contre le bilan de la Coopérative Fédérée au 31 décembre 1923, ainsi qu'une liste des marchandises requises en consignation en 1923, avec les quantités; le tout comparé avec l'année 1922.

Les profits nets réalisés sont des plus satisfaisants si l'on tient compte surtout des grandes dépenses d'organisation que nous avons dû faire dans tous les départements. Ainsi que vous pouvez le constater également, il y a eu grande augmentation pour les marchandises expédiées en consignation. Ceci démontre, il n'y a aucun doute, que les cultivateurs comprennent mieux, d'année en année, les bienfaits rendus par la coopération.

Ainsi que vous pouvez vous en rendre compte, monsieur le ministre, il y a eu beaucoup de travail d'accompli pendant l'année 1923; il y a encore beaucoup à faire et je ne crois pas être optimiste en disant que nous atteindrons le but que nous visons, c'est-à-dire amener les cultivateurs de la Province à faire affaires avec leur seule et unique coopérative centrale, la Coopérative Fédérée de Québec, et cela non pas en les forçant, mais en leur démontrant les avantages dont ils peuvent bénéficier.

En terminant, monsieur le ministre, je tiens à vous remercier personnellement et au nom de tous les sociétaires pour le généreux appui que vous avez

toujours donné à la Coopérative Fédérée, et nous ne craignons pas de dire que le concours des employés de votre ministère, qui consentent à se dévouer pour cette noble cause, a largement contribué au succès que nous avons remporté à date et dont nous avons raison d'être fiers.

Le tout humblement soumis.

Votre tout dévoué,

J.-ARTHUR PAQUET,
Président du Conseil Exécutif.

QUANTITÉ DES MARCHANDISES REÇUES PAR LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC.

	En 1922	En 1923
Beurre.....	124,590 btes	138,420 btes
Fromage.....	153,017 "	206,741 "
Fromage local.....	1,748 Mles	2,566 Mles
Œufs.....	324,743 doz.	396,188 doz.
Animaux vivants.....	20,338 Ttes	23,850 Ttes.
Volailles vivantes.....	257,229 lbs.	255,421 lbs.
Bœufs.....	346 Qrts	84 Qrts
Veaux.....	2,432 Ttes	2,103 Ttes
Agneaux.....	943 "	1,172 "
Lard carcassés.....	1,640 "	3,733
Viandes préparées.....	123,289 lbs	203,056 lbs.
Peaux.....	1,319 P.	1,419 P.
Laine.....	7,576 lbs.	18,589 lbs.
Miel.....	125,446 lbs.	80,731 lbs.
Poisson.....		27,740 lbs.
Sucré d'érable.....	46,749 lbs.	14,061 lbs.
Sirop d'érable.....	3,308 glls.	2,499 glls.
Fèves.....	166,303 lbs.	184,347 lbs.
Pois.....	219,204 lbs.	187,886 lbs.
Chevreuils.....	186 Ttes	207 Ttes.
Grains.....	4,547,920 lbs.	20,099,578 lbs.
Pommes.....	89 lbs.	407 lbs.
Tabac.....	3,050 lbs.	9,823 lbs.
Patates.....		310,240 lbs.
Volailles abattues.....	197,334 lbs.	227,582 lbs.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1923

ACTIF			
<i>Actif courant :</i>			
En caisse et en banque.....	\$ 231,362.66	\$ 60,520.58	
Débiteurs—Comptes recevables.....	132.00		
—Dépôts.....		231,494.66	
Billets recevables.....		11,408.61	
Marchandises en inventaire.....			\$ 303,423.85
<i>Actif immobilisé :</i>			231,811.05
Immeubles.....	225,956.67		
Ameublement, machinerie, outillage.....	71,598.05		
Automobiles, voitures, chevaux.....	19,375.59		
Bidons, caisses vides, etc.....	7,015.64		
Dépenses différées : assurances, papeterie, etc.....			323,945.95
Enregistrement de marques, etc.....			12,630.72
			32,890.93
			<u>\$ 904,702.50</u>
PASSIF			
<i>Passeif courant :</i>			
Créanciers—Comptes payables.....	\$ 115,317.89		
—Divers.....	600.37		
Billets payables.....		115,918.20	
Emprunt —Banques.....	263,456.14	56,806.86	
—Divers.....	28,732.73		
Dividendes non réclamés.....		292,188.87	
		275.98	
			465,189.97
Capital-actions payé.....			
Réserve—Surplus au 31 décembre 1922.....	171,277.82		
Profits et pertes—Profits des opérations de 1923.....	\$38,740.05		
Moins : réserve pour dépréciations.....	8,244.75		
		30,495.30	
			201,773.12
			439,512.53
			<u>\$ 904,702.50</u>

Vérifié et certifié conforme aux livres et aux bilans des succursales de Québec, Trois-Rivières, Princeville, Ste-Rosalie, Hébertville et St-Félicien.

Trésorier et comptable de la Coopérative,

(Signé) J.-M. PAQUETTE.

VICTOR PELLETIER, L. A.

Vérificateur.

Montréal, le 30 janvier 1924.

